

Jon Hewson *Appellant;*

and

Her Majesty The Queen *Respondent.*

1978: 7, 8 February.

Present: Laskin C.J. and Martland, Ritchie, Spence, Pigeon, Dickson, Beetz, Estey and Pratte JJ.

ON APPEAL FROM THE COURT OF APPEAL FOR ONTARIO

Criminal law — Theft under \$200 — Appeal — No reversible error.

APPEAL from a judgment of the Court of appeal for Ontario dismissing without recorded reasons an appeal from a judgment of Richards, Prov. Ct. J., convicting appellant of theft under \$200.

J. Lockyer and M. Winter, for the appellant.

Murray Segal, for the respondent.

The judgment of the Court was delivered orally by

THE CHIEF JUSTICE—We do not need to hear you Mr. Segal. We are all of the opinion that no reversible error is revealed in the record and in the judgment at trial as confirmed by a majority of the Court of Appeal. The appeal is accordingly dismissed.

Appeal dismissed.

Solicitor for the appellant: Charles C. Roach, Toronto.

Solicitor for the respondent: The Attorney General for Ontario, Toronto.

Jon Hewson *Appelant;*

et

Sa Majesté La Reine *Intimée.*

1978: 7 et 8 février.

Présents: Le juge en chef Laskin et les juges Martland, Ritchie, Spence, Pigeon, Dickson, Beetz, Estey et Pratte.

EN APPEL DE LA COUR D'APPEL DE L'ONTARIO

Droit criminel — Vol de moins de \$200 — Appel — Aucune erreur justifiant l'infirmité de la décision.

POURVOI à l'encontre d'un arrêt de la Cour d'appel de l'Ontario qui a rejeté sans motifs écrits l'appel de la décision du juge Richards de la Cour provinciale déclarant l'appelant coupable d'un vol de moins de \$200.

J. Lockyer et M. Winter pour l'appelant.

Murray Segal, pour l'intimée.

Le jugement de la Cour a été prononcé oralement par

LE JUGE EN CHEF—M^e Segal, nous n'avons pas besoin de vous entendre. Nous sommes tous d'avis que ni le dossier ni le jugement de première instance confirmé par la majorité des juges en appel ne révèlent d'erreur justifiant l'infirmité de la décision. Le pourvoi est en conséquence rejeté.

Appel rejeté.

Procureur de l'appelant: Charles C. Roach, Toronto.

Procureur de l'intimée: Le procureur général de l'Ontario, Toronto.